

Commission « Toutes les Commissions Parlementaires »

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2024

Ordre du jour :

HEARING – PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES

9h00 à 9h50 : Résolution « Le futur d'une défense collective européenne »

10h00 à 10h50 : Résolution « Les échéances du logement au Luxembourg »

11h00 à 11h50 : Résolution sur l'indépendance énergétique

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Franz Fayot, M. Marc Goergen, Mme Françoise Kemp, M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, M. Tom Weidig, M. Claude Wiseler

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Lex Delles, Ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme

M. Timon Oesch, M. Christophe Schumacher, de l'Administration parlementaire

La réunion s'est déroulée en présence des membres du Parlement des Jeunes et des chargés de mission du *Jugendrot*.

Excusés : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. Gilles Baum, M. François Bausch, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Christophe Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Charel Weiler, Mme Joëlle Welfring, Mme Stéphanie Weydert, M. Michel Wolter, M. Laurent Zeimet

*

Présidence : M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés ; M. Fernand Etgen, Vice-Président de la Chambre des Députés

*

HEARING – PARLEMENT DES JEUNES ET CHAMBRE DES DEPUTES

Monsieur le Président de la Chambre des Députés ouvre l'audition publique avec quelques mots de bienvenue avant d'accorder la parole à Monsieur Sam Elsey, Président du Parlement des Jeunes. Ce dernier, dans son allocution introductive, donne un aperçu sur l'histoire et les activités de son assemblée qui, selon l'orateur, a pour vocation de représenter tous les jeunes du Grand-Duché de Luxembourg.

9h00 à 9h50 : Résolution « Le futur d'une défense collective européenne »

Messieurs Matvey Kiselev et Niels Huberty présentent la résolution de la commission « Affaires Étrangères et Européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration » du Parlement des Jeunes.¹

Débat :²

- Répondant à Monsieur le Député Marc Goergen, Monsieur Niels Huberty
 - donne à considérer que leurs idées concernant une stratégie de réarmement cohérente, telles que retenues dans la résolution exposée, ne sont que des pistes de réflexion et non pas des revendications absolues ;
 - explique que la question concernant le rapport coût-efficacité des investissements publics dans le réarmement est tout à fait justifiée, mais qu'il est impératif de tenir compte des ressources limitées des différents Etats membres et du contexte géopolitique et économique actuel de l'Union européenne, de sorte à s'assurer que sa base industrielle militaire soit capable d'assurer à chaque moment l'approvisionnement et l'équipement militaire requis ;
 - concède que l'influence politique exercée par des puissances externes, comme la Chine ou la Russie, dans les affaires intra-européennes constitue une menace ;
 - tient à préciser que son intervention ne visait pas la création d'une armée européenne, mais que les réflexions exposées se préoccupent du système militaire-industriel des pays européens et notamment du besoin d'adapter ou de créer une structure de commandement militaire au niveau européen afin d'assurer une capacité d'intervention rapide et efficace dans des situations de crise. Cette dernière repose logiquement sur une répartition équitable et proportionnelle de la mise à disposition de matériel militaire, de capital humain et de moyens financiers ;
- Répondant à Monsieur le Président de la Chambre des Députés Claude Wiseler,
 - Monsieur Sam Elsey rend attentif à une profonde angoisse qu'éprouvent les jeunes d'aujourd'hui quant à leur avenir et ceci notamment en relation avec la guerre qu'ils observent dans le voisinage immédiat de l'Union européenne, voire dans laquelle cette dernière est déjà indirectement impliquée, et qu'ils se rendent

¹ Les différentes résolutions présentées sont jointes au présent procès-verbal. Pour cet exposé, il est donc renvoyé à l'annexe [1].

² Les interventions des échanges de vues sont reprises dans leur ordre chronologique et sous forme de points clés comprimés en termes de contenu.

compte qu'ils ne bénéficieront plus du « Peace Dividend » dont bénéficiaient leurs parents ;

- Monsieur Niels Huberty concède que la résolution aurait dû être formulée de manière plus précise en ce qui concerne la revendication de facilitation des exportations d'armes et de munitions vers des pays tiers. Le principal destinataire visé est, en effet, l'Ukraine, mais également d'autres pays avoisinants de la Fédération de Russie comme la Géorgie, confrontés à des menaces similaires ;
- Répondant à Madame le Député Corinne Cahen,
 - Monsieur Johann Bost remarque que les jeunes impliqués dans la rédaction de cette résolution ne sont pas favorables à l'introduction d'un service militaire obligatoire, leur résolution table sur une amélioration substantielle de la qualité de la défense européenne, notamment de l'équipement et la formation des soldats (volontaires), et non sur la quantité ;
 - Monsieur Niels Huberty précise que le Parlement des Jeunes n'a pas de position officielle concernant le service militaire, raison pour laquelle sa résolution reste muette à ce sujet. En premier lieu, il y aurait lieu de rendre le service militaire plus attractif en recourant à des « incentives », ce qui permettrait également d'augmenter le nombre de militaires. La priorité devrait cependant être d'accroître et de moderniser les capacités matérielles et technologiques des armées et non d'augmenter les effectifs afin d'améliorer l'efficacité des troupes existantes ;
 - Monsieur Sam Elsey, renvoyant à l'invasion de l'Irak et au renversement du régime de Saddam Hussein en Irak par une coalition internationale menée par les Etats-Unis, rappelle que la qualité d'une armée importe bien davantage que sa taille. Partant, il appuie la résolution présentée dont l'intention est d'améliorer l'efficacité des dépenses militaires (économies d'échelle) et l'efficacité de la défense européenne par une coopération et harmonisation renforcée ;
- Répondant à Monsieur le Député Meris Sehovic, Monsieur Niels Huberty précise que leur commission n'a que brièvement abordé la problématique de l'exportation de produits dits à « dual use », comme des drones civils, qui peuvent aisément être reconvertis pour un usage militaire. Il estime que pareilles pratiques par des Etats belligérants relèvent plutôt des méthodes de la guerre irrégulière ou résultent de situations d'urgence et de pénurie. Ces utilisations « détournées » peuvent concerner pratiquement chaque produit à vocation civile ;
- Répondant à Monsieur le Député Marc Baum,
 - Monsieur Sam Elsey concède qu'il est « traureg » qu'un Parlement des Jeunes se voit contraint de se prononcer en faveur d'un réarmement et un effort de défense européen accru, mais ce fait résulte du contexte géopolitique actuel qui lui est devenu « traureg ». Citant l'adage latin « Si vis pacem, para bellum », l'orateur se dit persuadé que pour maintenir sa paix, l'Union européenne doit investir dans ses capacités de défense. Il rassure que cet effort et ces capacités doivent s'inscrire dans les « valeurs européennes » et dans l'objectif du maintien de la paix ;
 - Monsieur Niels Huberty salue que Monsieur le Député Marc Baum partage leur avis que l'Ukraine doit être soutenue dans sa défense par des exportations d'armes, mais souligne que bien d'autres pays partenaires de l'Occident se voient actuellement menacés, comme le Taïwan, de sorte que les exportations de l'industrie de défense européenne dans pareils pays ne doivent pas être freinées outre mesure par des barrières administratives ou rigidités politiques. Il va de soi que le cadre légal international dans ce domaine doit être respecté – sans oublier l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui garantit le droit naturel à la légitime

défense lorsqu'un membre des Nations Unies est visé par une agression armée. C'est dans cette logique que le Parlement des Jeunes appelle une coopération renforcée en matière de défense de l'Union européenne de ses vœux ;

- Répondant à Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo, Monsieur Niels Huberty rappelle que la résolution a pour intention d'assurer la défense et le maintien de la paix en Europe. Il concède que l'ensemble des conflits exigent également d'autres réponses, plus préventives, comme l'aide au développement ou humanitaire, le renforcement d'organisations internationales et la poursuite judiciaire des criminels de guerre. Toujours est-il que certains « grands » Etats ne reconnaissent pas la Cour pénale internationale sise à La Haye et que même la cohésion au sein de l'OTAN n'est plus donnée, de sorte que l'Union européenne doit se donner les capacités à assurer sa propre défense. L'orateur souligne que l'Union européenne ne défend pas seulement son territoire, mais surtout des valeurs, comme l'Etat de droit, et une vision du monde qui lui sont propres.

10h00 à 10h50 : Résolution « Les échéances du logement au Luxembourg »

Monsieur Thomas Jack et Madame Sofia Ermacov présentent la résolution de la commission « Economie et Travail » du Parlement des Jeunes.³

Débat :

- Répondant à Monsieur le Député Marc Goergen,
 - Monsieur Sam Elsey précise que les solutions à la crise du logement prônées dans cette résolution résultent d'une approche multifactorielle incluant non seulement le point de vue des acquéreurs et locataires potentiels, mais également des entreprises de construction – acteurs cruciaux dès qu'il s'agit de créer de nouveaux logements. C'est la raison pour laquelle ils estiment nécessaire d'agir du côté de la demande, mais également du côté de l'offre en luttant par exemple contre le nombre de faillites croissant dans le secteur de la construction ;
 - Monsieur Thomas Jack ajoute que la préoccupation principale qui a guidé les travaux de la commission « Economie et Travail » était la question de savoir comment parvenir concrètement à un accroissement de l'offre de logements abordables. Il est donc essentiel que ce marché soit attractif pour les entreprises de construction. Cela n'empêche pas d'être en faveur de la mise en œuvre d'un « modèle viennois » de logement public, loué par Monsieur le Député, et qui se retrouve dans la quatrième invitation de leur résolution ;
- Répondant à Monsieur le Député Tom Weidig,
 - Monsieur Sam Elsey rappelle qu'en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, laquelle garantit la libre circulation des personnes en son sein, le Luxembourg ne peut pas agir directement sur la demande en limitant l'immigration à partir d'autres Etats membres. Favoriser, en revanche, un modèle de croissance dit « qualitatif », par opposition au modèle actuel qui serait à qualifier de « quantitatif », freinerait la croissance économique, ce qui serait néfaste pour le pouvoir d'achat et donc pour l'avenir des jeunes au Luxembourg en quête d'un emploi et d'un revenu ;
 - Monsieur Thomas Jack estime que le Grand-Duché de Luxembourg a le devoir d'accueillir des réfugiés et des étrangers. Il ajoute que l'histoire indique que la prospérité du Luxembourg est dépendante de l'apport de non-citoyens ainsi que de l'immigration de personnes souhaitant s'investir et travailler au Luxembourg. Il

³ Pour cet exposé, il est renvoyé à l'annexe [2].

se dit convaincu que des personnes travaillant au Luxembourg ont également le droit d'habiter au Luxembourg. Il est d'avis que le Luxembourg n'a pas un problème du côté de l'offre en termes de surface, mais un problème de concentration de la propriété immobilière auprès d'une très petite minorité de personnes. Leur commission est d'avis qu'il s'agit de travailler sur ce point en s'inspirant du modèle viennois ;

- Répondant à Madame le Député Alexandra Schoos,
 - Monsieur Sam Elsey précise que la commission « Economie et Travail » n'a pas discuté d'une taxation punitive d'appartements ou maisons non occupés, mais appelle, dans une première étape, à la création par l'Etat d'un registre dit de « transparence » renseignant sur les logements inoccupés. Monsieur Elsey précise encore que la commission n'a pas non plus discuté du portage foncier. Elle a, en revanche, discuté de régimes d'aides à destination de jeunes et de familles grandissantes en quête d'un logement adapté à leur nouvelle situation familiale ;
 - Monsieur Thomas Jack confirme les propos de l'intervenant précédant. Il souligne en plus que les couples ou personnes monoparentales, et surtout les familles nombreuses, ont de réels problèmes financiers en relation avec le logement au Luxembourg et qu'il y a lieu d'appuyer bien davantage cette catégorie sociale. Il ajoute que la commission a également abordé la problématique de la hausse du prix des matières premières du secteur de la construction et réclame une baisse de ces prix en réduisant les impôts perçus sur ces produits. La commission plaide pour une construction immobilière durable recourant davantage à des matières premières régionales ;
- Réagissant à une intervention de Madame le Député Taina Bofferding,
 - Monsieur Sam Elsey ajoute, en ce qui concerne l'aspect spéculatif des prix sur le marché immobilier, que le modèle viennois, qui a fortement inspiré la commission, tolère un certain degré de spéculation sur le marché immobilier afin de maintenir une incitation à construire et à créer des logements. Ce modèle assure toutefois, en accordant un grand pouvoir à la main publique, un logement décent pour toutes les catégories sociales ;
 - Monsieur Bryan Fernandes Da Silva, renvoyant à son propre cas de figure, souligne que les aides sociales existantes pour des jeunes adultes qui vivent seuls sont insuffisantes pour amortir tant soit peu la charge des loyers élevés au Grand-Duché de Luxembourg ;
 - Monsieur Tim Delles s'interroge sur la faisabilité d'un rôle plus actif des communes sur le marché immobilier compte tenu de leur niveau d'endettement élevé et s'il n'était pas à l'Etat, également confronté au poids croissant de sa dette, à agir à ce niveau ;
- Répondant à Monsieur Tim Delles, Madame le Député Taina Bofferding renvoie à l'article 29*bis* de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article qui exige la création d'un certain pourcentage de logements abordables lors de l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (PAP NQ). Ces logements peuvent devenir la propriété de l'Etat ou des communes suivant des conditions financières allégées. Elle rassure qu'au Luxembourg, les communes ne peuvent pas, institutionnellement, se retrouver dans une situation de surendettement ;
- Invité à réagir au nom du Gouvernement, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden
 - remarque que le facteur clef dans la problématique du logement au Grand-Duché

est l'envolée des prix des terrains constructibles par rapport au niveau des salaires et non l'évolution du prix de la construction elle-même. Une augmentation de l'offre permettrait donc d'exercer une pression à la baisse sur les prix, d'où le slogan « Méi, a méi séier bauen » d'une initiative gouvernementale dans ce domaine ;

- souligne que la prospérité du Grand-Duché de Luxembourg repose sur la croissance économique, qui elle crée des emplois qui attirent des travailleurs et qui, par conséquent, augmente le besoin en logements. Augmenter l'offre – et donc l'activité constructive – est, dans un tel contexte, cruciale ;
 - admet l'existence de nombreux obstacles bureaucratiques et réglementaires à l'activité constructive, obstacles qui à chaque fois sont motivés et raisonnables d'un point de vue particulier. Le devoir du Gouvernement est de tenir compte de toutes ces perspectives tout en prenant des décisions – raison pour laquelle plusieurs ministères concernés (Affaires intérieures, Logement, Environnement) ont été invités à présenter une stratégie commune ;
 - rappelle que l'activité gouvernementale dans ce dossier se déploie sur trois pistes principales. Premièrement, la simplification et la mise en cohérence des procédures à respecter dans le secteur immobilier – notamment par l'instauration d'une seule commission chargée d'évaluer les futurs grands projets immobiliers. Deuxièmement, la fiscalité – une taxe visant à accélérer la mise sur le marché de terrains constructibles, pour autant qu'elle est bien conçue et ne contribue pas à augmenter le prix des terrains à construire, est envisageable. Or, la fiscalité devra agir sur deux plans. D'une part, elle devra inciter les épargnants à investir dans le logement, de sorte à contribuer à l'activité constructive et, d'autre part, soulager la charge financière des primo-acquéreurs d'un logement. Troisièmement, l'implication des acteurs privés – l'Etat ne saura à lui seul résoudre le problème du logement, compte tenu de son ampleur. L'Etat appuiera donc des initiatives privées dans le secteur immobilier visant la création de logements abordables. L'Etat a également besoin de communes disposées à créer des logements abordables sur leur territoire et se montre prêt à les appuyer. Le logement social doit être réparti sur un grand nombre de communes. Il y a lieu d'éviter une trop haute concentration de logements sociaux sur quelques endroits seulement. Ces projets immobiliers doivent s'intégrer harmonieusement dans les communes et localités existantes ;
- Répondant à Monsieur Sam Elsey, Monsieur le Premier ministre se déclare défavorable, de manière générale, à une centralisation excessive du pouvoir décisionnel, tant au sein des Etats qu'au sein de l'Union européenne. Les bourgmestres et échevins sont les mieux placés pour connaître la situation sur le terrain et notamment les aspirations et contraintes concrètes de leurs concitoyens et donc de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause en matière de constructions dans leurs communes. Or, le niveau politique communal a également une responsabilité en matière de logement et c'est ainsi que le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (Syvicol) a été associé aux discussions du « Logementsdësch » et un consensus a été obtenu visant la simplification et une harmonisation des règlements des bâtisses en vigueur au niveau des communes.

11h00 à 11h50 : Résolution sur l'indépendance énergétique

Monsieur Julien Lemmer Veloso et Madame Alice Diriken présentent la résolution de la commission « Environnement » du Parlement des Jeunes.⁴

⁴ Pour cet exposé, il est renvoyé à l'annexe [3].

Débat :

- Répondant à Monsieur le Député Marc Goergen, Madame Alice Diriken précise que leur intention n'était point d'interdire la circulation de voitures familiales encombrantes, rien n'empêche de prévoir pour celles-ci une catégorie spécifique. La commission se heurtait au fait que la plupart des trajets en voiture au lieu de travail se font avec seulement une personne à bord et ceci dans des voitures le plus souvent démesurées en termes de poids pour un tel emploi. Pareilles voitures sont inefficaces en termes de consommation et d'émissions de CO₂ ;
- Répondant à Monsieur le Député Fred Keup,
 - Monsieur Sam Elsey confirme que la commission « Environnement » a également discuté du recours à l'énergie nucléaire, mais dans une moindre mesure que par le passé. Il renvoie à des résolutions du passé du Parlement des Jeunes. La commission a constaté la dépendance de l'Union européenne d'importations de la matière première requise, l'uranium. Elle ne refuse pas le recours à l'énergie nucléaire, mais cette position est soumise à de nombreuses conditions, notamment en ce qui concerne le respect strict de tous les traités dits « Euratom » et de tous les critères de sécurité. D'autres sources d'énergie plus sûres, notamment en termes de conséquences en cas d'incidents sont à privilégier. La commission est confiante que des sources d'énergie alternatives connaîtront un développement technologique fulgurant et elles continueront à être subventionnées et sauront à terme remplacer en Europe d'autres sources d'énergie plus polluantes et plus dangereuses ;
 - Madame Alice Diriken confirme que leur résolution ne se prononce pas pour ou contre l'énergie nucléaire, mais se limite à exprimer des réserves sur la dépendance de l'Union européenne de l'importation des matières premières requises d'Etats qui ne sont pas « Wertekompatibel ». Elle précise que les réflexions de la commission ont porté sur l'Union européenne dans son ensemble et non sur l'indépendance énergétique du Grand-Duché à lui seul. La commission s'est référée à des experts qui estiment que l'Union européenne, en réduisant « massivement » sa consommation d'énergie, pourrait atteindre l'autosuffisance énergétique en recourant aux seules sources d'énergie renouvelables ;
- Répondant à Madame le Député Françoise Kemp, Madame Alice Diriken précise que la commission n'a pas discuté de manière détaillée du rôle des communes dans l'effort d'indépendance énergétique et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne la prolongation de la durée de vie des appareils électroménagers cependant, les communes pourraient, par la promotion et le soutien de « Repair cafés », endosser un rôle plus actif ;
- Répondant à Monsieur le Député Meris Sehovic, Monsieur Gaspar Costa confirme que la commission estime que l'Union européenne ne peut pas s'exposer au risque de prendre ses décisions politiques sous la menace de sa dépendance énergétique, également en ce qui concerne l'importation d'uranium. Ainsi, avant la guerre en Ukraine, un tiers des importations d'uranium de l'Union européenne provenait du Kazakhstan. C'est cette dépendance qu'il y a lieu de réduire. Il existe des alternatives permettant d'importer l'uranium d'Etats plus proches des valeurs politiques de l'Union européenne et exploitant cette matière première dans des conditions de travail plus en phase avec celles de l'Union, comme le Canada, l'Australie, les Etats-Unis, voire l'Afrique du Sud ou la Namibie. Malgré la guerre, l'Europe continue même d'importer largement son uranium enrichi de la Russie et plus précisément de Rosatom. L'orateur estime que l'Europe pourrait et devrait investir dans des installations d'enrichissement d'uranium ce qui permettrait de réduire cette dépendance ;

- Répondant à Monsieur le Député Ben Polidori, Madame Alice Diriken concède que revendiquer une économie du « leasing » tout en exigeant une augmentation de la durée d'emploi et de la garantie des appareils électroménagers puissent paraître contradictoire, mais la préoccupation quant au fond est identique, c'est-à-dire parvenir à une manière de produire et de consommer plus durable. La commission estime que l'emploi de produits sous forme de contrats de « leasing » est un incitant pour l'industrie, par l'intermédiaire des sociétés de « leasing », à produire des appareils de meilleure qualité, à durée de vie bien plus longue. Le point 9 de leur résolution n'a donc aucun caractère contradictoire ;
- Répondant à Monsieur le Député Jeff Boonen, Madame Alice Diriken souligne que leur commission se prononce en faveur d'une Europe forte et indépendante, d'où également son souci de réduire sa dépendance d'importations de matières premières, non seulement d'énergie, et d'une diversification des sources d'approvisionnement. L'oratrice estime que l'Europe a un réel potentiel de faire revivre une production minière autochtone ;
- Répondant à Monsieur le Député Franz Fayot,
 - Madame Alice Diriken confirme que le Parlement des Jeunes est en faveur d'une coopération énergétique en Europe. La réduction de la dépendance énergétique et la promotion des énergies provenant de sources renouvelables exigent cette coopération. Il y a lieu d'installer les éoliennes et parcs photovoltaïques aux endroits où ils sont les plus efficaces et assurer une distribution efficace de l'énergie en Europe ;
 - Monsieur Sam Elsey précise que la commission n'a pas discuté de la mise en place d'un marché unique européen de l'énergie dans le sens évoqué par Monsieur le Député Franz Fayot ;
 - Madame Alice Diriken ajoute que, quoique centrée sur l'Union européenne, la commission s'est également interrogée sur certaines adaptations de la politique nationale de subventionnement des énergies renouvelables, comme des réductions décidées des aides en matière de panneaux photovoltaïques et de voitures électriques ;
- Invité à réagir au nom du Gouvernement, Monsieur le Ministre de l'Economie Lex Delles
 - explique que la politique énergétique du Grand-Duché de Luxembourg s'inscrit dans un cadre communautaire. Dans un marché unique européen, maints choix politiques, comme en matière d'obsolescence des produits, ne peuvent pas être pris au niveau national ;
 - donne à considérer qu'une ambition comme l'indépendance énergétique se décline sur au moins deux plans, l'efficacité énergétique et la production autochtone d'énergie. Sur les deux plans, l'Union européenne et le Luxembourg progressent dans le bon sens. Actuellement, le Luxembourg consomme environ 7 térawattheures⁵ d'électricité et produit 400 GWh d'électricité par des panneaux photovoltaïques et 500 GWh par des éoliennes au pays même. L'objectif politique est de se libérer à terme de la dépendance d'énergie produite à partir de sources fossiles ;
 - précise que le Luxembourg est l'Etat en Europe qui accorde le subventionnement le plus généreux aux ménages privés pour des installations photovoltaïques. A la suite de réunions tripartites, la précédente coalition gouvernementale a décidé

⁵ Ou bien 7 000 gigawattheures (GWh).

d'accorder des « top up » sur différentes subventions en matière d'énergie – entre autres sur celle pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces majorations de certaines subventions étaient, dès le départ, limitées dans le temps ;

- informe qu'une nette amélioration du système de subventionnement des installations photovoltaïques privées est projetée. L'Etat déchargera les ménages du préfinancement de la part subventionnée de leur projet photovoltaïque. Jusqu'à présent, un réel frein à un tel investissement par un ménage privé est le fait que bon nombre de ménages ne disposent pas de la somme requise pour financer intégralement une installation photovoltaïque, même en attendant d'être remboursé par l'Etat pour sa partie subventionnée. A la suite de la mise en place du système de préfinancement, les ménages ne devront plus payer l'intégralité de l'investissement, mais seulement la partie non-subventionnée. L'aide publique sera versée directement à l'entreprise installatrice. Cette loi à venir devrait inciter bien davantage de ménages à franchir le pas vers un tel investissement ;
- rappelle que beaucoup de communes ont prévu des aides à destination de leurs ménages pour faciliter leurs investissements dans la transition énergétique, aides qui s'ajoutent à celles prévues par l'Etat ;
- ajoute que le Grand-Duché participe à des projets transnationaux de production d'énergie renouvelable, comme des parcs éoliens dits « offshore », afin d'atteindre ses objectifs afférents fixés dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat, puisqu'il est impossible d'atteindre ces objectifs de production sur le seul territoire national ;
- concède que l'information et la sensibilisation des ménages et des entreprises à ces possibilités et aides prévues dans le domaine énergétique est importante ;
- note que, en ce qui concerne l'efficacité énergétique, un axe de travail majeur reste l'isolation et la rénovation du parc immobilier existant et lors de nouvelles constructions, l'intégration de l'aspect de circularité des matières employées. Le Gouvernement appuie des projets et initiatives dans ce secteur ;
- confirme qu'une autre problématique à aborder activement dans le contexte de la transition énergétique est le stockage de l'énergie renouvelable. A cette fin, la mise en place d'un réseau électrique dit « intelligent » qui permet de mieux gérer et de stabiliser le réseau est essentielle ;
- précise que la production d'hydrogène ne fait du sens économiquement qu'au moment de surproduction d'électricité dite « verte » pour transformer de l'eau en hydrogène et stocker ainsi le surplus produit. Une telle production ne fait pas de sens au Luxembourg, mais le Gouvernement entend mettre en place un réseau d'hydrogène connecté à un réseau européen afférent qui permettrait de distribuer ce gaz produit sur des sites où cela fait du sens, comme dans des parcs éoliens en mer, et de permettre, le cas échéant, le raccordement de ses industries pour remplacer le recours à des carburants fossiles ;
- renseigne que le bilan d'un projet pilote dans le domaine des installations photovoltaïques agricoles est en cours d'être dressé et que des analyses sont actuellement menées en ce qui concerne la production d'énergie renouvelable à proximité de la production industrielle, voire au sein des zones d'activités industrielles – le cadre réglementaire à ce sujet est probablement à revoir ;
- souligne que les industries européennes font face à une concurrence mondiale et que le prix de l'énergie est un facteur essentiel de leur coût de production et donc de leur compétitivité et de leur survie économique. L'Europe ne peut se permettre que sa désindustrialisation se poursuit et doit donc veiller à ce que le prix de l'énergie en Europe reste compétitif. Il y a donc lieu d'accompagner ce secteur activement dans la transition énergétique. Dans un même ordre d'idées, les

régimes d'aides à destination des entreprises viennent d'être revus de fond en comble pour soutenir, par exemple, des projets de décarbonation des entreprises ;

- concède, suite à une question afférente de Monsieur Johann Bost, que l'Etat lui-même a un exemple à montrer en ce qui concerne l'efficacité énergétique de son propre parc immobilier et un retard à rattraper dans ce domaine – également dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président du Parlement des Jeunes clôt l'audition publique de ce matin du 1^{er} juillet 2024.

Luxembourg, le 16 juin 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes

[1] Résolution « Le futur d'une défense collective européenne »

[2] Résolution « Les échéances du logement au Luxembourg »

[3] Résolution sur l'indépendance énergétique

Luxemburg, 15. Juni 2024

Beschluss „Energieunabhängigkeit“

Ausschuss für Umwelt

(Originalfassung)

Das Jugendparlament erkennt die wachsenden politischen Herausforderungen im Zusammenhang mit einer umweltfreundlichen Energieversorgung.

Zunächst muss gesagt werden, dass wir in einer Zeit der Energiekrise leben, in der die Energieabhängigkeit in den Vordergrund rückt. Das Erste, was erwähnt werden muss, ist die erzwungene wirtschaftliche Unterstützung, die die EU für nicht vertrauenswürdige Staaten zugelassen hat, weil Energie ein wichtiger Bestandteil unserer heutigen Gesellschaft ist, da die Wirtschaft stark davon abhängt. Ohne Energie sind Sektoren wie Wohnen, Transport und die allgemeine Produktion von Gütern sowie das allgemeine Wohlbefinden der Gesellschaft gefährdet.

Das Jugendparlament setzt sich kritisch mit der starken Abhängigkeit von fossilen Energieträgern auseinander, die die Hauptursache für die großen Umweltprobleme wie Klimawandel und Luftverschmutzung ist, und macht konkrete Vorschläge, wie diese Probleme bekämpft werden können. Deswegen erinnert das Jugendparlament die EU-Mitgliedstaaten an ihre Verpflichtungen des Pariser Klimaabkommens und des Green Deals.

- A. Besorgt der Abhängigkeit der EU von Energieimporten aus **nicht-vertrauenswürdigen**¹ Staaten,
- B. Bedauert den derzeitigen Mangel an Diversifizierung im Energiesektor der EU und die daraus resultierende Abhängigkeit von fossilen Brennstoffen. Besonders besorgniserregend ist, dass der **Energiemix**² der EU derzeit zu zwei Dritteln aus fossilen Energieträgern besteht, wobei Öl (31 %), Gas (25%) und Kohle (11 %) die Hauptbestandteile sind,
 - a. Luxemburgs **Energiemix**³ besteht aus Öl (59%), Gas (17%) und Kohle (1%).
- C. Feststellend der Unterschiede in den nationalen Energieprofilen- und Strategien innerhalb der EU-Mitgliedstaaten.
- D. bedauert die **Abhängigkeit von Uranimporten**⁴ der EU gegenüber Staaten, die die europäischen Werte nicht vertreten.
- E. Überzeugt der Notwendigkeit der Unabhängigkeit der EU von anderen Staaten bei Edelmetallen und anderen Ressourcen, die für die Energiewende benötigt werden.
- F. Besorgt über den hohen Energieverbrauch in der EU, spezifisch **Luxemburg, dessen hoher Energieverbrauch**⁵ fast doppelt so hoch ist, wie der EU-Durchschnitt.
- G. Alarmiert, dass die Mehrheit der Gebäude in der Europäischen Union, nämlich **75%**⁶, eine schlechte Energieeffizienz aufweisen.
- H. Hervorhebend der mangelnden Speicherfähigkeit von Solar- und Windenergie.

¹ [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU imports of energy products recent developments&oldid=554503#:~:text=Betwe,en%202021%20and%202022%2C%20due,€22.9%20billion%20in%202023\).](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_imports_of_energy_products_recent_developments&oldid=554503#:~:text=Betwe,en%202021%20and%202022%2C%20due,€22.9%20billion%20in%202023).)
<https://www.bpb.de/kurz-knapp/zahlen-und-fakten/europa/135830/energieimport-der-eu-28/>

² <https://ec.europa.eu/eurostat/web/interactive-publications/energy-2023>

³ <https://today.rtl.lu/news/luxembourg/a/1867232.html#:~:text=According%20to%20the%20Luxembourg%20Regulatory,of%20the%20national%20electricity%20mix.>

⁴ https://euratom-supply.ec.europa.eu/activities/market-observatory_en

⁵ <https://www.worlddata.info/europe/luxembourg/energy-consumption.php>

⁶ <https://build-up.ec.europa.eu/en/resources-and-tools/publications/insulation-opportunities-save-energy-eu-households>

Das Jugendparlament:

1. Fordert eine **Diversifizierung**⁷ der Energiehandelspartner, wobei Handelspartner, die die Werte der EU teilen, wie zum Beispiel Norwegen und Island, einen höheren Beitrag im Gesamtanteil der Importe bekommen.
2. beantragt Fördergelder der EU und des luxemburgischen Staats für Innovationen und Start-ups in den folgenden Bereichen:
 - a. erneuerbaren Energien
 - b. **Energiespeicherungstechnologien**⁸
3. unterstützt eine Neuausrichtung der EU- National- und Lokalpolitik, um bei allen künftigen staatlichen Maßnahmen stets CO2-arme Energiequellen zubevorzugen, wie zum Beispiel, aber nicht beschränkt auf:
 - a. Subventionen für Solaranlagen in **Haushalten**⁹,
 - b. Steuer- und Verkaufsvorteile für Solarenergie in Haushalten,
 - c. Ausbau von Mini-Windkraftanlagen,
 - d. **Verbot der Nutzung öffentlicher Fonds für fossile Energieträger**¹⁰,
 - e. Verlängerung der **Boni für Elektroautos**¹¹,
 - f. umfangreicher **Ausbau Autoladestationen**¹²,um somit den Übergang zur Klimaneutralität bis zum Jahr 2050 sicherzustellen.
4. Verlangt die Entwicklung eines umfassenden Koordinationsplans bis 2027, der die Zielergebnisse des „**fit for 2055**“¹³ berücksichtigt und eine engere Zusammenarbeit von allen Mitgliedsländern ermöglicht, um die Energieziele bis zum Jahr 2055 und darüber hinaus zu erreichen. Dieser Plan soll Folgendes beinhalten:

⁷ <https://www.vaneck.com/lu/de/diversifikation/> (erster Paragraph)

⁸ <https://www.adac.de/rund-ums-haus/energie/spartipps/foerderung-photovoltaik/>

⁹ https://energy.ec.europa.eu/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/energy-performance-buildings-directive_en (fünfter Paragraph)

¹⁰ <https://www.spektrum.de/news/fossile-subventionen-hartnaeckige-foerderung-gegen-den-klimaschutz/1945057> (Am Anfang)

¹¹ <https://guichet.public.lu/de/citoyens/transport/transports-individuels/aides-financieres/deduction-mobilite-durable-2019.html> (Am Anfang)

¹² <https://www.zdf.de/nachrichten/panorama/e-auto-elektroauto-ladestationen-infrastruktur-100.html>

¹³ <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/green-deal/fit-for-55/> (erster Paragraph)

- a. einen gemeinsamen Standpunkt der EU in Bezug auf die Energieprofile,
 - b. ein Worst-Case-Szenario,
 - c. Anreize, die für Innovation in Bereich Energie sorgen sollte,
 - d. die Zusammenarbeit mit Experten,
 - e. Unterzielen,
 - f. regelmäßige Neubewertung Taten anhand klarer definierter Kriterien,
 - g. Belohnungen für Mitgliedsländer, die über ihre Verpflichtungen hinausgehen,
 - h. aktive Hilfestellungen zwischen EU-Länder,
 - i. Eine Website, um regelmäßige Berichterstattung und Kommunikation zu ermöglichen.
5. Ermutigt die Verringerung des Sicherheitsrisikos momentaner nuklearer Brennstoffimporte- und Konsumierung durch zu Beispiel, aber nicht beschränkt auf:
- a. Verhandlungen mit wertekompatiblen Drittstaaten über potenzielle Rohstoff- und Brennstoffhandelsabkommen
 - b. Erhöhte Wiederaufbearbeitungskapazitäten von bereits genutztem Brennstoff
6. Fordert zusätzliche Rohstoffhandelsabkommen mit ebenfalls wertekompatiblen Drittstaaten und den verstärkten Abbau bestehender Edelmetallvorkommen und anderen Ressourcen, die für die Energiewende benötigt werden innerhalb des Europäischen Wirtschaftsraum.
7. Fordert eine bessere Sensibilisierung und Bildung der Bevölkerung zum Thema Energieeffizienz und -Konsum in den Bereichen Wohnen, Transport und Industrie mit Hilfe von:
- a. Bildungsprogrammen in Schulen,
 - b. Sensibilisierungskampagnen z.B. am Arbeitsplatz,
 - c. Medien.
8. Empfiehlt stark, dass neue 4-Fassaden Häuser so gebaut werden müssen, dass sie sich selbst mit Strom und Energie versorgen wie z.B.:
- a. Null-Energie-Häuser,
 - b. Autarke Häuser,
 - c. Häuser mit **BHKW**¹⁴.

¹⁴ <https://www.ewe.com/de/zukunft-gestalten/klimaschutz/klimapedia/energiezukunft/blockheizkraftwerk>

9. Fordert Strategien den extrem hohen Energiebedarf von Haushaltsgeräten abzdämpfen, wie z.B.:
 - a. Eine klare Strategie gegen geplante Obsoleszenz, zum Beispiel anhand,
 - i. Ausgehend von einer Erhöhung der Mindestgarantien für Haushaltsgeräte,
 - b. Eine bestimmte Rate von Energieeffizienz für Haushaltsgeräte,
 - c. Unterstützung von **Chemikalien-Leasing**¹⁵,
 - d. **Leasingwirtschaft**¹⁶
 - e. Massiver Ausbau und Stärkung der Reparaturfreundlichkeit und – Möglichkeiten.

10. Verlangt zusätzliche Maßnahmen innerhalb und außerhalb von “**Horizon Europe**¹⁷”, die Firmen motivieren Industrieverfahren zu nutzen, die energieeffizienter sind, und so die folgenden Innovationen unterstützt.
 - a. Optimierung von Betriebsabläufen
 - b. Energieeffizientere Geräte und Maschinen
 - c. Besseren Energiemanagement
 - d. Elektrifikation der Industrie
 - e. Förderprogramme

11. Befürwortet effizientere Transportmöglichkeiten mit folgenden Maßnahmen:
 - a. Verbesserung des öffentlichen Verkehrsangebots
 - b. Ersetzen von Lastwagen durch Güterzüge
 - c. Eine europäische maximale Länge von 4m, Breite von 1,80m, Höhe von 2m und Gewicht für alltägliche Autos.

12. befürwortet koordinierte und adaptierte Sanierungsstrategien für EU-Mitgliedsstaaten, die bis Ende 2026 ausgearbeitet werden sollte, mit:
 - a. einem Sanktionspaket im Fall, dass die Sanierungsstrategie von den EU-Mitgliedstaaten nicht eingehalten oder ausgearbeitet wird.
 - b. einem Fond zur Unterstützung von diesem Sanierungsprojekt, der unter anderem von diesen sanktionierten Ländern finanziert wird,

¹⁵ <https://www.unido.org/our-focus-safeguarding-environment-resource-efficient-and-low-carbon-industrial-production/chemical-leasing>

¹⁶ [https://wirtschaftslexikon.gabler.de/definition/leasing.0697#:~:text=Vertragsform%20der%20Vermietung%20und%20Verpachtung,verpachtet%20\(direktes%20oder%20Herstellerleasing\)](https://wirtschaftslexikon.gabler.de/definition/leasing.0697#:~:text=Vertragsform%20der%20Vermietung%20und%20Verpachtung,verpachtet%20(direktes%20oder%20Herstellerleasing))

¹⁷ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

c. Den Maßnahmen:

- i. einer schnellen Renovierung von schlecht-isolierten Gebäuden mit einer Sanierungsrate von 2% bis 2030, 3% bis 2035 erreichen und schlussendlich 4 % bis 2040
- ii. der Benutzung folgender innovativen Wärmetechnologien:
 1. Wanddämmung
 2. Wärmeschutzverglasung
 3. Geothermie
 4. Fernwärme
 5. Wärmepumpe

13. Unterstützt die Förderung innovativer Speichermethoden, durch zum Beispiel, aber nicht beschränkt auf:

- a. **Grundwasserwärmespeicherung**¹⁸,
- b. intelligente Stromnetze, die gemäß der Stromproduktion und des Stromkonsums unbenutzte Batterien auf- und entladen,
- c. Wasserstoff,
- d. **Pumpspeicherkraftwerke**¹⁹.

Selbstverständlich können die vom Ausschuss vorgeschlagenen Änderungen nicht von heute auf morgen umgesetzt werden. Jedoch steht unsere Zukunft, wie auch die der zukünftigen Generationen, auf dem Spiel.

Es ist dafür notwendig, dass wir heute die Strukturen aufbauen, auf denen unsere zukünftige Wirtschaft basieren wird.

Wir möchten daher unter anderem vorschlagen, dass die EU und Luxemburg einen Schwerpunkt auf Energieeffizienz legen, sodass weniger Energie importiert werden muss. Dies kann durch innovative Methoden, wie intelligente Netzwerke, beruhen, aber auch durch den Ausbau von Sonnen- und Windenergien, die mehrmals ihre Effizienz bewiesen haben. Wir legen auch viel Wert darauf, selbst unsere genutzte Energie zu produzieren mit der Hilfe von einheimischen Materialien, damit vermieden wird, in eine Situation zu geraten, in der Drittstaaten über europäische Länder Macht verüben können. Dies ist uns besonders wichtig, da wir die Werte der EU und somit Luxemburgs sehr schätzen.

¹⁸ <https://www.geothermie.de/bibliothek/lexikon-der-geothermie/e/erdwaermespeicher-aquiferspeicher#:~:text=Um%20die%20W%C3%A4rme%20im%20Grundwasser,in%20den%20gleichen%20Grundwasserleiter%20zur%C3%BCckgef%C3%BChrt>

¹⁹ <https://www.planet-schule.de/schwerpunkt/frage-trifft-antwort/wie-funktioniert-ein-pumpspeicherkraftwerk-film-100.html>

Luxembourg, le 15 juin 2024

Résolution sur « Le futur d’une défense collective européenne »

**Commission des Affaires Étrangères et Européennes, de la Défense, de la
Coopération et de l’Immigration**

(Version originale)

La défense de l'Europe est à nouveau une priorité absolue en 2024. Comme l'a déjà montré la guerre en Ukraine, la paix en Europe n'est pas acquise. Cependant, notre capacité à nous défendre n'a pas été suffisamment prise en compte.

Plusieurs facteurs contribuent à ce regain d'incertitude. D'une part, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a montré que les conflits militaires sur le continent européen n'appartiennent pas au passé, même au XXI^e siècle, et que l'expansionnisme d'États despotiques et non démocratiques menace l'idée européenne, nos valeurs et la paix en Europe. De plus, la fiabilité de l'OTAN en tant qu'alliance militaire ne sera garantie qu'après les élections présidentielles américaines de novembre.

Afin de garantir une coexistence pacifique dans une Europe démocratique et ouverte, il est essentiel de créer un cadre militaire commun au niveau de l'UE qui garantisse la sécurité de nos États membres et renforce notre capacité d'autodéfense.

A cette fin, le Parlement des Jeunes a présenté une résolution détaillée qui peut servir de base de réflexion sur la création d'un système de défense européen commun.

Le Parlement des Jeunes:

- A. Est préoccupé par le fait que plusieurs États membres ne font pas partie de l'OTAN, ce qui signifie que l'Union européenne serait seule responsable de la défense de ces États membres.[1]
- B. Regrette l'absence d'engagement à haut niveau en faveur d'une union européenne de défense unifiée. Celle-ci est marquée par des circonstances telles que :
 - a. Le SEDE n'est qu'une sous-commission du Parlement européen et non une commission à part entière
 - b. Il n'y a pas de commissaire européen de la défense [2]
 - c. Beaucoup d'États membres ne contribuent pas suffisamment de leurs budgets au secteur de la défense.[3]
- C. Est inquiet du fait que même les pays qui atteignent leurs objectifs en matière de dépenses de défense ne sont toujours pas en mesure de déployer correctement leurs forces armées. Cette situation s'explique par les facteurs suivants :
 - a. L'absence de formation adéquate des troupes
 - b. Le manque de munitions
 - c. Le manque d'équipement en état de marche
 - d. Les forces ne sont pas en état de se déployer en cas de besoin [4]
- D. Craint que la boussole stratégique de l'UE et les capacités de déploiement rapide de l'Union européenne qui en découlent ne soient pas suffisantes pour permettre à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs.[5]
- E. Souligne avec force que certaines nations ne semblent pas suffisamment préparées à se défendre contre les cyberattaques provenant de l'étranger, en particulier celles qui visent :
 - a. Des infrastructures clés
 - b. Des institutions gouvernementales [6]
- F. Reconnaît que la grande diversité des équipements militaires européens est un sous-produit de la structure du marché, mais regrette que les différentes normes de disponibilité et les niveaux d'administration et de bureaucratie fassent qu'il soit très difficile pour certaines forces militaires de s'équiper correctement.[7]
- G. Remarque que le manque de coopération entre les États membres en matière de défense peut conduire à des défis tels que :

- a. Une planification fragmentée de la défense
 - b. Une interopérabilité limitée
 - c. Une efficacité réduite dans la réponse aux crises [8]
 - d. Regrette le manque d'infrastructure qui puisse garantir un déplacement efficace des troupes et du matériel à travers l'UE.[10]
- H. Est préoccupé par le manque crucial d'industries de production d'équipements militaires et de la défense sur le territoire de l'UE, ainsi rendant vulnérables les capacités de défense en cas de crise, et causant un niveau modéré voire bas des stocks de munitions etc.
- I. Est consterné par la découverte récente d'espions étrangers opérant au sein du parlement européen et craint que ces cas ne fassent qu'encourager les rivaux géopolitiques à compromettre davantage la sécurité des institutions de l'UE.

Le Parlement des Jeunes:

1. Rappelle au parlement national l'importance d'une coopération européenne renforcée dans le secteur de la défense afin de préserver notre union et de protéger nos peuples et nos valeurs européennes communes.
2. Recommande :
 - a. Que le SEDE soit nommé commission à part entière du Parlement européen,
 - b. De nommer un commissaire à la politique étrangère et à la défense, poste qui intégrerait les responsabilités du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en plus des responsabilités dans le domaine de la défense et de l'industrie de la défense
 - c. Que les états membres de l'UE augmentent leurs dépenses de défense
3. Recommande
 - a. D'établir une des formations structurées et une préparation harmonisée pour toutes les forces armées de l'UE afin d'assurer l'interopérabilité et l'efficacité des opérations conjointes

- b. Propose un contrôle régulier des équipements de défense de tous les états membre de l'UE
 - c. D'augmenter les entraînements stimulants au sein des troupes de l'UE
- 4. Recommande
 - a. De développer davantage les capacités de déploiement rapide prévues dans la boussole stratégique de l'UE.
 - b. D'organiser davantage des exercices militaires impliquant des troupes de plusieurs États membres sous une structure de commandement unique afin de simuler des situations d'urgence.
- 5. Demande que les membres du personnel des gouvernements nationaux, des institutions de l'UE et les titulaires de postes politiques soient soumis à un cours de formation obligatoire sur la manière de reconnaître les menaces cyber.
- 6. Invite l'introduction d'une stratégie de cybersécurité commune accessible à tous les États membres pour la garantie d'un minimum de sécurité informatique en
 - a. Développant des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité comme le développement et la création de technologies et de logiciels nationaux pour protéger les réseaux et les systèmes d'information.
 - b. Renforçant les liens et synergies entre les acteurs de la filière comme :
 - i. Les entreprises,
 - ii. Les services de l'État,
 - iii. Les acteurs de la recherche
 - iv. Les organismes de formation
 - c. Appliquant des recommandations de première nécessité des agences nationales de sécurité des systèmes d'information
 - d. Veillant, alertant et traitant les attaques cybers en
 - i. Mettant en place des dispositifs renforcés pour surveiller les réseaux,
 - ii. Détectant les incidents de sécurité informatique rapidement et y répondre efficacement
- 7. Encourage davantage la coopération en créant une base industrielle et technologique de défense de l'UE (BITDE).

- a. Soutient une politique de financement de l'UE qui aide les entreprises (TPEs, PME, grands groupes) dans le financement et l'expansion de leurs capacités de production.
 - b. Appelle l'AED à superviser l'investissement de défense européenne qui permettra aux États membres de renforcer leur posture commune.
- 8. Recommande d'augmenter la production de matériels nécessaires pour le propre équipement des forces armées et de garantir la rentabilité de l'industrie de l'armement par :
 - a. Une obligation des états membres d'acheter ces matériels en
 - i. Remplissant leurs stocks
 - ii. Facilitant les exportations d'armes à des États tiers
 - b. Des aides financières ciblées pour la construction de nouveaux lieux de production
- 9. Recommande de conférer à l'ERA (Agence de l'Union Européenne pour les chemins de fer) le pouvoir donner la priorité à l'acheminement efficace des matériaux militaires nécessaires par le biais des trains en cas d'urgence
- 10. Recommande de développer une industrie de production d'équipement militaires et de la défense sur le territoire de l'UE, loin de zone à risque d'invasion. Devrait être financé par un budget commun des pays de l'UE et produire idéalement à l'aide de matières premières de l'UE.
 - a. La production inclurait entre autres :
 - i. Équipement militaire (artillerie, véhicules armés, stocks d'ammunition)
 - ii. Supports d'équipement (équipement médicale, équipement de réparation, rations de nourriture)

En conclusion, le Parlement des Jeunes recommande une coopération plus approfondie entre tous les Etats membres de l’UE dans le domaine de la défense. L'évolution de l'environnement sécuritaire en Europe a montré que le cadre existant n'est pas suffisant pour garantir une coopération plus permanente entre tous les acteurs, qu'ils soient civils ou militaires, afin d'assurer la défense de l'union européenne et de nos valeurs européennes communes.

Les mesures présentées dans cette résolution, telles que la poursuite de la coopération en matière d'industrie, de renseignement et de déploiement rapide, démontreraient que tous les États membres, ainsi que les institutions européennes, sont déterminés à aller de l'avant en assumant la responsabilité de notre sécurité collective.

Les propositions faites ici feront avancer les efforts de l'Europe pour atteindre l'autonomie stratégique et devenir un acteur plus important sur la scène globale.

Le Parlement des Jeunes croit fermement que ces mesures garantiront l'existence continue d'une Europe plus prospère, plus unie et plus forte. Face aux menaces globales qui pèsent sur notre sécurité et nos valeurs, tous nos États membres doivent faire preuve de solidarité, en temps de paix comme en temps de guerre. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever les défis de demain et garantir un monde plus sûr à nos enfants et petits-enfants.

[1] <https://www.cbsnews.com/news/nato-countries-maps-list-membership-requirements/>

[2] <https://www.europarl.europa.eu/committees/de/sede/home/highlights>

[3] <https://www.forces.net/news/world/nato-which-countries-pay-their-share-defence>

[4] <https://www.deutschlandfunk.de/bundeswehr-zukunft-zeitenwende-100.html#bundeswehr-aktuell>

[5] https://www.eeas.europa.eu/eeas/strategic-compass-security-and-defence-1_en

[6] <https://today.rtl.lu/news/world/a/2180107.html>

<https://www.economie.gouv.fr/hfds/cybersecurite-et-politique-ministerielle-ssi>

<https://cyber.gouv.fr/>

<https://www.cyber.gc.ca/>

[7] https://www.researchgate.net/publication/371268080_Germanys_Rearmament_Plan_A_Problem_of_Bureaucracy

[8] <https://eda.europa.eu/news-and-events/news/2022/11/15/eu-defence-review-calls-for-greater-european-cooperation-to-match-defence-spending-increases>

[9] <https://www.swp-berlin.org/en/publication/intelligence-support-for-eu-security-policy>

<https://ip-quarterly.com/en/how-intelligence-supports-eu-security>

<https://www.statewatch.org/media/documents/news/2016/may/eu-intcen-factsheet.pdf>

[10] <https://eda.europa.eu/webzine/issue12/cover-story/europe-needs-a-military-schengen>

[11] <https://compass.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/gec3.12727>

Luxembourg, le 15 juin 2024

Résolution « Les échéances du logement au Luxembourg »

Commission de l'Économie et du Travail

(Version originale)

Notre pays dynamique et prospère, le Luxembourg, est confronté depuis de nombreuses années à des défis critiques en matière de logement. La hausse des prix, la disponibilité limitée de logements abordables et le besoin pressant de solutions durables ont mis cette question au premier plan de notre commission économique. En réponse à ces préoccupations pressantes, cette résolution vise à s'attaquer à la crise du logement au Luxembourg, en proposant des politiques et des stratégies qui peuvent avoir un impact tangible et durable sur la vie des résidents luxembourgeois.

L'objectif principal de cette résolution est d'améliorer la disponibilité des logements, en les rendant plus accessibles et plus abordables pour tous les individus de notre société. Ce faisant, nous nous efforçons de faire en sorte que chaque individu, quel que soit son milieu socio-économique, puisse bénéficier d'un logement décent.

Grâce à des efforts de collaboration et à une réflexion innovante, nous cherchons à créer un avenir lointain, meilleur et plus fort pour le logement au Luxembourg.

Le Parlement des Jeunes :

- A. Reconnaisant que le Luxembourg fait face à une crise significative dans le secteur de la construction, symbolisée par un déclin de la demande en biens immobiliers.¹
- B. Remarquant les enjeux du secteur immobilier luxembourgeois, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. La forte croissance des prix des logements,
 - b. Surévaluation des prix des logements,
 - c. Forte croissance des prêts immobiliers,
 - d. L'endettement élevé des ménages,
 - e. La détérioration des standards de prêt pendant les dernières années.
- C. Reconnaisant le manque d'incitations à s'installer dans des régions moins denses du pays, en raison du manque d'infrastructures, de mobilité, d'emplois et de connectivité.²
- D. Constatant que l'augmentation des loyers empêche les locataires d'accumuler suffisamment de capital pour devenir eux-mêmes propriétaires.
- E. Préoccupé par les nombreux obstacles bureaucratiques présents dans le secteur de la construction, qui entravent à la fois le niveau local et le niveau national.
- F. Constatant avec inquiétude que la hausse des prix de l'immobilier touche principalement³ :
 - a. Les citoyens à faibles revenus,
 - b. Les étudiants originaires d'autres pays,
 - c. Les jeunes du Luxembourg.
- G. Alarmé par le nombre de faillites dans le secteur de la construction, qui influe directement sur le rythme de construction des logements.⁴
- H. Alerté par l'insuffisance des subsides pour les familles nombreuses, ce qui entrave leur accès à un logement adapté.⁵

¹ <https://delano.lu/article/construction-sector-declared-t>

² https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2023/10-octobre/05-logement-observatoire.html

³ <https://www.luxtimes.lu/luxembourg/rent-or-buy-both-getting-more-expensive-in-luxembourg/1294143.html>

⁴ <https://delano.lu/article/35-rise-in-luxembourg-construc> & <https://today.rtl.lu/news/luxembourg/a/2173095.html>

⁵ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2023/10-octobre/05-logement-

- I. Préoccupé par l'absence d'une plateforme permanente entre le ministère du logement et les acteurs du secteur du logement, tels que, mais sans s'y limiter⁶ :
 - a. Les entreprises du secteur de la construction,
 - b. Acteurs de la société civile.

Le Parlement des Jeunes :

1. Encouragement des politiques et des mesures de relance afin de stimuler la demande dans le secteur de la construction et de rétablir sa santé, les mesures possibles sont telles que, mais sans s'y limiter :
 - a. Réduction temporaire des taxes sur les matériaux de construction,
 - b. Initiatives telles que les aides au logement pour les primo-accédants afin de stimuler la demande de biens immobiliers,
 - c. Octroi de prêts à faible taux d'intérêt pour les projets de construction.
2. Encouragement du gouvernement
 - a. À limiter le plafond de loyer de 5 % du capital investi par an à 3,5 % pour les investisseurs institutionnels,
 - b. À porter ce plafond à 10 % pour les investisseurs non institutionnels.
3. Recommande davantage de stratégies pour développer les infrastructures et les possibilités d'emploi dans les zones moins densément peuplées, telles que, mais sans s'y limiter :
 - a. Renforcer les infrastructures publiques,
 - b. Améliorer la connectivité,
 - c. Développer des opportunités d'emplois durables,
 - d. Introduire des mesures incitatives telles que, des avantages fiscaux pour les PME.
4. Recommande la mise en œuvre d'un programme adapté du modèle viennois de logement public coordonné par le ministère du logement fondé sur les principes suivants :
 - a. Logement abordable, en garantissant des loyers et des coûts de construction abordables,
 - b. Financement durable en garantissant un retour sur les investissements dans ce programme,

- c. Coopération avec établissement d'entreprises de construction à faible rentabilité, limitant la focalisation sur le profit des entreprises de construction responsables,
 - d. Acquisition à long terme de terrains aménageables et maintien de réserves importantes de terrains aménageables à tout moment,
 - e. Accessible
 - i. Aux citoyens des classes moyennes et inférieures,
 - ii. Aux citoyens souffrant d'un handicap,
 - iii. Pour les personnes ou les familles composées d'individus auxquels l'État a accordé le statut de prestation d'assistance sociale de base doivent être prioritaires.
5. Demande les réformes législatives ou constitutionnelles nécessaires pour permettre la création d'une administration centrale chargée de traiter les demandes de construction et de développement du logement afin de faciliter et d'accélérer les nouvelles constructions et d'éviter les obstacles artificiels imposés par les conseils municipaux.
6. Exige l'établissement d'une stratégie de réduction des obstacles bureaucratiques dans le secteur de la constructions concertation avec les communes en mettant en œuvre des procédures simplifiées, axées sur le numérique, aux niveaux local et national, afin de faciliter les processus d'approbation, les inspections, l'octroi de permis et de les rendre plus efficaces.
7. Recommande d'améliorer la situation du logement pour les étudiants comme par exemple, sans y limiter :
- a. D'améliorer les logements actuels fournis par l'Université du Luxembourg,
 - b. D'initier des partenariats public-privé pour augmenter la disponibilité des logements étudiants,
 - c. De proposer des subventions ciblées pour les étudiants en besoin⁷.
8. Demande la mise en place d'un mécanisme de soutien financier ou d'un filet de sécurité pour les entreprises du secteur de la construction, comme mais sans s'y limiter

- a. De réductions d'impôts,
 - b. De subventions aux entreprises confrontées à des difficultés financières,
 - c. Octroi de crédits d'impôt aux entreprises de ce secteur.
9. Exige l'extension des programmes d'aide financière aux familles qui cherchent à acheter ou à louer des logements adaptés à leur taille et à leurs besoins, comme il pourrait s'agir, sans s'y limiter :
- a. De subventions accrues pour les familles nombreuses⁸,
 - b. Des avantages fiscaux, évalués au cas par cas, pour les familles qui se sont récemment agrandies ou qui ont d'autres besoins spécifiques en matière de logement et qui acquièrent un nouveau logement.
10. Propose la création d'un conseil consultatif permanent, regroupant le ministère du logement et d'autres acteurs du secteur du logement, ou des acteurs concernés par le logement.

En conclusion, face à la crise persistante du logement au Luxembourg, notre résolution offre une approche globale et pragmatique pour remédier à cette situation urgente. En examinant de près les défis rencontrés, nous avons identifié des solutions concrètes et réalisables. Cela comprend des initiatives telles que des politiques de relance pour dynamiser le secteur de la construction, des plafonds de loyer pour garantir l'accessibilité, ainsi que des stratégies visant à développer les infrastructures et les opportunités d'emploi dans les régions moins peuplées.

En adoptant cette résolution, le Parlement des Jeunes envoie un message fort d'engagement envers l'amélioration de la situation du logement au Luxembourg. Nous croyons fermement que des mesures innovantes et des actions concertées peuvent transformer la crise du logement en opportunité de création d'un avenir où chaque individu, quelle que soit sa situation socio-économique, a accès à un logement décent.

Ensemble, nous pouvons bâtir un Luxembourg où les familles prospèrent, où les jeunes trouvent des perspectives prometteuses, et où le logement devient un droit fondamental pour tous les citoyens. En unissant nos forces et en travaillant de concert, nous pouvons concrétiser cette vision et façonner un avenir plus juste et plus prospère pour notre société.

⁸ 3 enfants